



ÉTAPES POUR INTÉGRER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS SES ACHATS

GUIDE OPÉRATIONNEL PAR



Institut National
de l'Économie
Circulaire



Métropole
du Grand Paris

L'Observatoire
des
Achats
Responsables



www.ObsAR.asso.fr

SOMMAIRE

ÉDITO	4
REMERCIEMENTS.....	6
INTRODUCTION	7
DÉVELOPPER SA STRATÉGIE D'ACHATS CIRCULAIRES	10
CONVAINCRE ET S'ORGANISER EN INTERNE ET EN EXTERNE	13
REDÉFINIR SON BESOIN GRÂCE AUX PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	15
ANTICIPER ET ORGANISER LA FIN DE VIE DES PRODUITS.....	20
CONNAÎTRE L'OFFRE CIRCULAIRE DISPONIBLE SUR LE MARCHÉ	23
EXPLOITER L'INNOVATION ET LA COLLABORATION DANS LES PROCÉDURES ET LES FORMES CONTRACTUELLES.....	26
INTÉGRER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE CAHIER DES CHARGES	30
UTILISER DES CRITÈRES CIRCULAIRES ET ÉVALUER L'OFFRE.....	33
ASSURER LE PILOTAGE DES ENGAGEMENTS CIRCULAIRES	37
DÉPLOYER UNE DÉMARCHE SYSTÉMIQUE D'ACHAT CIRCULAIRE	39
ANNEXES	42



LES 10 ÉTAPES POUR INTÉGRER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS SES ACHATS



Développer sa stratégie «
d'achats circulaires

1



2

» **Convaincre et s'organiser**
en interne et en externe

Redéfinir son besoin grâce «
aux principes de l'économie
circulaire

3



4

» **Anticiper et organiser la fin**
de vie des produits

Connaître l'offre circulaire «
disponible sur le marché

5



6

» **Exploiter l'innovation et**
la collaboration dans les
procédures et les formes
contractuelles

Intégrer l'économie «
circulaire dans **le cahier des**
charges

7



8

» **Utiliser des critères**
circulaires et évaluer l'offre

Assurer le pilotage des «
engagements circulaires

9



10

» **Déployer une démarche**
systemique d'achat
circulaire

ÉDITO



Par **Xavier LEMOINE**

Vice-Président délégué à l'économie circulaire, à l'économie collaborative et à l'économie sociale et solidaire de la Métropole du Grand Paris

Depuis sa création, la Métropole du Grand Paris a choisi de faire de l'économie circulaire un axe prioritaire de son action en matière de développement économique du territoire pour permettre l'émergence d'une métropole résiliente et innovante. Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, m'a ainsi confié la mission d'intégrer l'économie circulaire au cœur de l'action de la Métropole et je le remercie pour la confiance qu'il m'a accordée. De nombreuses actions ont été entreprises pour concrétiser cet engagement, dont le lancement, aux côtés de l'Institut National de l'Économie Circulaire et de l'Observatoire des Achats Responsables, du Programme-action « Achats et économie circulaire ». En effet, la commande publique est un pan important de notre économie nationale et représente un levier efficace en faveur de la croissance et de la création d'emplois. C'est d'autant plus vrai, au moment où nous devons redémarrer économiquement notre pays après les terribles conséquences de la période de confinement. Aussi, l'originalité de ce programme vise à fédérer les acteurs publics et privés dans une vraie démarche collaborative, autour de projets opérationnels pour faire de l'économie circulaire un paramètre important de leur politique d'achat. Au moment où il nous faut unir nos efforts pour redonner vitalité à notre économie nationale, ce guide nous y aidera et nous retrouverons nombre de bonnes pratiques et de méthodes éprouvées pour intégrer les critères de l'économie circulaire dans les achats de nos organisations respectives. Je souhaite que cette initiative collective serve d'exemple, pour engager durablement l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire vers un modèle résolument plus circulaire. Cette crise ne peut que nous en convaincre.

Par **François-Michel LAMBERT**

*Président-fondateur de l'Institut National
de l'Économie Circulaire*



Face à un modèle linéaire de production et de consommation reposant sur le principe obsolète de l'abondance des ressources naturelles, une prise de conscience collective s'opère sur la nécessité d'une

transition vers un nouveau modèle adapté aux défis d'aujourd'hui. Nos prélèvements sur les ressources naturelles dépassent largement la biocapacité de la Terre, mettant en péril le fonctionnement même de nos civilisations. En effet, alors que les citoyens européens ne représentent que 7% de la population mondiale, l'Union européenne utilise près de 20% de la biocapacité de la Terre, c'est-à-dire des ressources naturelles que la planète peut renouveler en un an¹. Les volumes des achats de l'Union Européenne, qui représentent près de 14% du PIB européen seulement pour la commande publique², ont des conséquences directes sur la disponibilité de la ressource. À l'initiative des Pays-Bas que nous remercions, émergent partout en Europe des programmes d'achats circulaires, à l'instar du Programme-action « Achats et économie circulaire ». Ces initiatives rendent possible la transition vers une économie circulaire en développant des bonnes pratiques et en partageant des expériences vertueuses entre acheteurs publics et privés.



Par **Pierre Pelouzet**

Président de l'Observatoire des Achats Responsables

L'économie circulaire est un des enjeux essentiels des politiques et des bonnes pratiques d'achats responsables, au service du développement durable. Il s'agit de faire « des économies intelligentes ». Ces objectifs sont dorénavant bien identifiés et soutenus par la réglementation et la nouvelle norme internationale ISO 20400. Selon le dernier Baromètre 2020 ObsAR/OpinionWay, 36% des organisations achats ont déjà mis en place des actions économie circulaire et 46% l'envisagent. Ce signe est encourageant. Il reste aux dirigeants et aux acheteurs des entreprises et des services publics à s'engager résolument dans cette voie, gagnante à tous points de vue.

Le Programme-action « Achats et économie circulaire » est un bel exemple d'initiative qui permet aux organisations de se lancer, de partager leurs pratiques et retours d'expérience de l'intégration de l'économie circulaire dans leurs achats, tout en étant accompagnées.

¹ Définition de GreenFacts (2019) : « La biocapacité d'une zone biologiquement productive donnée désigne sa capacité à générer une offre continue en ressources renouvelables et à absorber les déchets découlant de leur consommation. »

² Communication de la commission (2017) au Parlement Européen, au Conseil, au Comité économique et sociale européen et au comité des régions : « Faire des marchés publics un outil efficace au service de l'Europe »

REMERCIEMENTS

L'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC), la Métropole du Grand Paris et l'Observatoire des Achats Responsables (ObsAR) remercient toutes les personnes qui ont contribué au succès de ce premier programme Achats et Économie circulaire.

Nous remercions en particulier l'ensemble des participants pour leur confiance, leur engagement et leurs contributions à travers les réunions et le partage de leurs expériences, ainsi que les experts pour leurs interventions appréciées lors des réunions du Programme Achats :

- Christian DUTERTRE, Président de l'Institut Européen de l'Économie de la Fonctionnalité et de la coopération,
- Eric FROMANT, Directeur de Sefior,
- Anne BENADY de l'Afnor, Responsable Thématiques Environnement, Économie circulaire,
- Jimmy FERNANDES, Chargé de mission, Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA),
- Laurent BERTHUEL, Gérant de PrinterrEA,
- Joeffrey HACQUIN, Chargé de mission Achats Responsables, Groupement Régional des Acteurs Franciliens de l'Insertion par l'Économie (GRAFIE),
- Marie-Lucie SCIARLI, Directrice d'Initiatives Solidaires
- Julie BOULET, Cheffe de projet Achats Responsables, Direction des Achats de l'État (DAE),
- Samuel MAYER, Directeur du pôle éco-conception,
- Alain MASMONDET, Président d'AMAT matériauuthèque éco-responsable,
- Pierre GRANDJEAN, Directeur de Kinnarps,
- Jim PASQUET, Directeur marketing, Fondateur de SAS Minimum.
- Manuel BURNAND, Directeur général de Federec,
- Nicolas PONT, Directeur valorisation innovation de Veolia,
- Julien RICHARDSON, Directeur de Extramuros,

Ce programme ayant été inspiré du « Green Deal on Circular procurement » néerlandais, nous remercions le Ministère de l'environnement et des infrastructures aux Pays-Bas, et en particulier Joan PRUMMEL et Take PADDING pour leur accompagnement et leurs conseils.

Enfin, la gestion opérationnelle du programme et la rédaction de ce guide ont été rendues possible grâce à l'engagement des cheffes de projets :

- Pour l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) : Pauline THIBERGE, Chargée de mission affaires juridiques et européennes, Marline WEBER, Responsable affaires juridiques et européennes, Naomi POIGNANT, Responsable de communication et Juliette SIMONNETTO, chargée de mission
- Pour la Métropole du Grand Paris : Hortense MOURIER, Cheffe de projet économie circulaire et ESS, Perrine COLOMER, Chargée de mission économie circulaire
- Pour l'ObsAR : Fanny BENARD, Vice-Présidente et Nathalie PAILLON, Directrice des études et des opérations

INTRODUCTION

a) Un contexte favorable aux démarches d'achats circulaires

Les volumes d'achats des acteurs économiques constituent une masse économique considérable. En effet, la commande publique seule représente déjà 10% du produit intérieur brut (PIB) en France³. **C'est un levier d'action efficace, dont se sont saisies nos politiques publiques, pour orienter les achats vers un modèle circulaire.**

L'économie circulaire est un modèle économique intégré visant à découpler croissance économique et consommation de ressources, qui permet de générer des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux en améliorant l'efficacité des ressources.

Le terme « commande circulaire » désigne pour une autorité publique ou privée, le fait de mettre ses achats au service de la transition vers l'économie circulaire. Les récentes réformes concernant les achats en France et dans l'Union Européenne permettent le développement de la commande circulaire et offrent de nouvelles possibilités aux acheteurs.

En France, **les réformes sur la passation des contrats ont réaffirmé le rôle incitatif de la commande publique et privée en matière de développement durable et d'économie circulaire.** La récente loi anti-gaspillage pour une économie circulaire s'inscrit dans cette lignée, en renforçant non seulement les mesures en faveur des achats réemployés, reconditionnés ou intégrant des matières premières recyclées, mais en développant aussi des mesures en faveur du don et de la réduction des plastiques à usage unique dans les politiques d'achats⁴.

À l'échelle européenne, un nouveau Plan d'Action pour une Économie Circulaire a été publié le 11 mars 2020⁵. Constituant l'un des principaux outils du « **Green Deal** »⁶, pacte vert annoncé fin 2019 par Madame Ursula Von der Leyen, présidente de la Commission européenne, ce plan d'action réaffirme la nécessité d'une transition vers l'économie circulaire. Pour y arriver, la Commission propose d'instaurer **un minimum d'achats « verts »** dans le total des achats publics. La commande publique représentant 14% du PIB européen, elle constitue en effet une part importante de l'économie européenne. Ce poids économique, considérablement augmenté des **achats privés**, doit être utilisé pour développer des innovations en faveur de l'économie circulaire et pousser les acteurs économiques à changer de modèle. La Plateforme européenne de l'économie circulaire (ECESP) présente ainsi la commande publique circulaire comme l'un des **instruments « les plus efficaces pour envoyer des signaux au marché »**. La directive européenne 2014/24/UE du 26 février 2014 a déjà ouvert de nouvelles possibilités pour intégrer les questions environnementales et l'économie circulaire

³ Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, 2016. La commande publique : une réforme au service de l'économie, Dossier de présentation, page 20

⁴ Décryptage et analyse de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire (2020), INEC, page 10

⁵ « Le Plan d'Action Économie Circulaire de la Commission Européenne : décryptage et recommandations, INEC, avril 2020

⁶ Définition : « contrat d'engagement volontaire co-signé par l'État et d'autres acteurs publics ou privés, en vue de faciliter l'expérimentation et de dupliquer les bonnes pratiques en économie circulaire » (2016), Focus sur les Green Deal un outil au service de l'économie circulaire

dans les marchés publics, possibilités inhérentes à la commande privée. Cependant, les acheteurs manquent encore d'**outils opérationnels simplifiés** pour intégrer efficacement les aspects de l'économie circulaire dans leurs appels d'offres, de formation, ainsi que d'objectifs contraignants.

b) L'origine du Programme-action « Achats et économie circulaire »



En 2017, lors des travaux d'élaboration de la Feuille de route pour l'économie circulaire (FREC), la thématique des achats est ressortie comme un levier important de transition vers une économie circulaire. Dans ce contexte, des discussions pour un projet d'engagement pour la croissance verte (ECV) ont été initiées par l'État avec des administrations publiques d'Île-de-France et des acteurs économiques en mesure de concevoir le projet et d'en assurer la gouvernance. Le projet d'ECV n'a

finalement pas été retenu dans la version finale de la Feuille de route pour la croissance verte qui inscrit toutefois la commande publique comme un levier décisif pour déployer l'économie circulaire⁷.

La création du Programme Achats s'inscrit dans cette dynamique, reprise et déployée par l'Institut National de l'Économie Circulaire, la Métropole du Grand Paris et l'Observatoire des Achats Responsables. En décembre 2018, le Programme-action « Achats et économie circulaire » a été lancé pour une année d'expérimentation afin d'accompagner acteurs publics et privés à l'intégration de critères d'économie circulaire dans leur stratégie d'achats.

Trente-quatre organisations volontaires ont ainsi rejoint le Programme Achats et se sont engagées dans une démarche collaborative autour de projets opérationnels, via une charte signée par l'ensemble des référents en charge du projet d'achat circulaire au sein des structures participantes.

Les participants se sont réunis lors de rencontres autour des thématiques suivantes : l'économie de la fonctionnalité, le réemploi, la réutilisation et la réparation, l'éco-conception, l'intégration de matières recyclées et la fin de vie des produits. Les participants ont ainsi pu bénéficier d'un cadre d'accompagnement, découvrir des solutions et des exemples d'achats circulaires et partager leurs bonnes pratiques avec les autres organisations volontaires.

Les objectifs du Programme Achats sont les suivants :

- Créer et partager des connaissances en valorisant les démarches exemplaires ;
- Avoir des impacts réels sur l'utilisation des ressources, la création d'emplois, le développement d'une offre de biens et services circulaires sur le marché et sur les émissions de CO2 liées aux achats des participants ;

⁷ Mesure 44 de la Feuille de route pour l'économie circulaire (FREC), avril 2018

- Sensibiliser et convaincre des avantages économiques, sociaux et environnementaux de l'intégration de l'économie circulaire dans les achats.

Le Programme Achats a reçu le soutien du Ministère de l'environnement et des infrastructures des Pays-Bas, précurseur de la démarche des « Green Deal » en Europe. Les trois structures organisatrices et les participants ont ainsi reçu une formation complète sur l'intégration de l'économie circulaire dans les achats.



Forts de l'expérience des participants, des enjeux identifiés et des solutions élaborées au cours de cette année d'expérimentation, **l'objectif de ce présent guide est d'accompagner, étape par étape, les acheteurs privés et publics dans l'intégration de l'économie circulaire dans leurs politiques d'achats.** Néanmoins, ces étapes ne doivent pas nécessairement être suivies dans l'ordre, ce dernier relevant d'un choix des auteurs de ce livrable.

Au regard du succès de la première édition dont les participants retiendront notamment l'importante mise en réseau provoquée par la rencontre des acheteurs et des fournisseurs de solutions, la dynamique et l'inspiration autour de la thématique de l'achat circulaire et le partage des retours d'expériences, le Programme Achats se poursuivra en 2020 pour une deuxième édition. Cette dernière aura vocation à accompagner de façon plus opérationnelle les projets des participants actuels mais également de nouveaux membres.

ÉTAPE 1

» DÉVELOPPER SA STRATÉGIE D'ACHATS CIRCULAIRES «

ENJEU

L'adoption d'une stratégie favorisant l'intégration de l'économie circulaire doit s'effectuer en plusieurs étapes afin d'initier progressivement une démarche d'achat circulaire à tous les stades de votre processus d'achat.

SOLUTIONS



L'ÉLABORATION D'UNE CHARTE INTERNE DE CIRCULARITÉ

L'intégration de l'économie circulaire dans la stratégie d'achat de l'acheteur peut se traduire par l'élaboration d'une charte permettant de **fixer des objectifs à atteindre et d'établir un cadre général de circularité** sur lequel les fournisseurs peuvent s'appuyer pour développer leurs offres intégrant des aspects de l'économie circulaire. Cette charte peut inclure :

- Les problématiques soulevées par une analyse d'économie circulaire ;
- Les objectifs en termes d'achats circulaires ;
- Les engagements pris par les différentes parties prenantes ;
- La procédure de suivi de la mise en œuvre de ces engagements.

ILLUSTRATION : LA CHARTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE CIRCOLAB



Circolab, association ayant pour objectif le développement de l'économie circulaire dans le milieu de l'immobilier et de la construction⁸, a diffusé une charte de l'économie circulaire pour ses membres construite autour de sept axes principaux :

⁸ Charte de l'économie circulaire dans le secteur de l'immobilier et de la construction, Circolab

- Formation : encourager les synergies, contribuer à la montée en compétence des différents acteurs.
- Communication : promotion d'un esprit de collaboration, communication sur les bénéfices de l'économie circulaire.
- Innovation et expérimentation : incitation à tous les niveaux de l'industrie immobilière, développement d'outils communs.
- Recensement de l'offre d'économie circulaire.
- Définition d'indicateurs pertinents de circularité des projets et réalisation de bilans.
- Valorisation des déchets : réduction de l'enfouissement des déchets de chantier, traçabilité des actions.
- Généralisation du réemploi : promotion des meilleures pratiques et réalisations exemplaires, contribution à l'amélioration des outils et des processus.

Obligatoire pour certains acheteurs⁹, l'élaboration d'un SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables) permet d'intégrer des objectifs d'économie circulaire dans la politique générale d'achat public et de garantir que les achats effectués à l'avenir respecteront un minimum de circularité.

ILLUSTRATION : LE SCHÉMA STRASBOURGEOIS DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES



Depuis 2018, la ville de Strasbourg a adopté un SPASER¹⁰ ambitieux regroupant de nombreuses innovations et construit autour de quatre axes principaux :

- Gouvernance et communication : promotion du SPASER dans la commune et aux alentours pour encourager l'effort commun.
- Soutien à l'économie sociale et solidaire : poursuivre l'intégration des considérations éthiques et sociales dans les marchés publics.
- Achats publics éco-responsables : réduction des déchets et gestion améliorée de ces derniers dans un but de santé publique.
- Achat publics équitables : développement des achats issus du commerce équitable.

⁹ Article D.2111-3 du code de la commande publique, tel que formulé par le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018

¹⁰ Schéma strasbourgeois de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (2018), Ville de Strasbourg

2

LA DÉFINITION DE PRIORITÉS POUR UNE APPROCHE PROGRESSIVE

Les achats indirects¹¹ permettent de commencer à intégrer l'économie circulaire dans une véritable stratégie d'achat. L'acheteur peut choisir des options d'achats dont l'impact sur l'environnement est manifeste, facilement disponibles sur le marché, sans entraîner de coûts supplémentaires pour votre organisation.



RETOUR D'EXPÉRIENCE DU PROGRAMME ACHATS : LES SOLUTIONS DE NOS INTERVENANTS

Consommables d'impression reconditionnés et rechargeables : L'entreprise adaptée PrinterEA propose des consommables d'impressions reconditionnés et rechargeables présentant un coût économique inférieur par rapport à un achat de cartouche neuve.

À la suite de la deuxième réunion du Programme Achats, la région Bretagne, participante du Programme, a ainsi été en relation avec PrinterEA.

Location de matériels téléphoniques reconditionnés : Commown est une coopérative française qui propose des services de location de produits électroniques (téléphones, ordinateurs)¹². De plus, tous les appareils proposés par la coopérative répondent à des exigences de circularité (exemples : des appareils plus aisément réparables et moins énergivores).

¹¹ Les achats de biens et services permettant d'assurer le fonctionnement courant des activités de l'entreprise : énergie, flotte de véhicules, informatique, fournitures et mobilier de bureau, maintenance des équipements, nettoyage, etc.

¹² Pour plus d'information, voir le site : <https://commown.coop/>

ÉTAPE 2

» CONVAINCRE ET S'ORGANISER « EN INTERNE ET EN EXTERNE

ENJEU

L'intégration efficace de l'économie circulaire dans les achats suppose que la direction des achats collabore dans votre structure avec les différentes directions juridiques, techniques et opérationnelles, mais aussi avec les directions des achats d'autres structures opérant sur le même secteur d'activité. En ce sens, la communication et la coopération sont des éléments déterminants permettant l'inclusion réussie de l'économie circulaire dans les achats.

SOLUTIONS

1 DÉCLOISONNER LA COMMUNICATION ENTRE LES DIFFÉRENTS SERVICES EN INTERNE

Il peut être avantageux d'accroître la communication entre les différents services en interne pour déterminer précisément l'adéquation entre les besoins de chacun. Par cette interaction, l'acheteur peut déterminer un premier circuit interne de circularité en accordant les besoins de chaque service. Il est aussi également important de bien faire la distinction entre les personnes qui vont piloter le contrat et celles qui seront en exploitation de ce dernier (ce point sera abordé en étape 9).



RETOUR D'EXPÉRIENCE DES PARTICIPANTS DU PROGRAMME ACHATS

Dans le cadre du projet de déconstruction et reconstruction du gymnase de la communauté d'agglomération de Lannion, la région Bretagne a mis en œuvre son projet d'achat circulaire. Pour cela, elle a décloisonné différents services techniques afin de créer un service transversal d'économie circulaire. Ce service rassemble toutes les parties prenantes à même de pouvoir mettre en œuvre un projet d'achat économie circulaire à l'échelle de la région.

2 DÉCLOISONNER LA COMMUNICATION ENTRE LES DIRECTIONS DES ACHATS DE DIFFÉRENTES STRUCTURES

Une meilleure communication entre la direction des achats de l'acheteur et celles de différents organismes permet le partage de bonnes pratiques entre les acheteurs et facilite leur montée en compétence. Cela pourrait également permettre d'éviter la destruction de biens et produits pouvant correspondre au besoin d'une autre structure, voire être réutilisés par cette dernière.

ILLUSTRATION : DES PLATEFORMES ET RÉSEAUX FACILITANT LA COMMUNICATION



RAPIDD : le premier réseau national inter-administration des acheteurs publics

La plateforme RAPIDD (Réseau des administrations publiques intégrant le développement durable), mise en place par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES), a pour objet de réunir des ressources et de diffuser des informations relatives à deux dispositifs : les services publics écoresponsables et les achats publics durables (<http://rapidd.developpement-durable.gouv.fr/>).

ÉTAPE 3

» REDÉFINIR SON BESOIN GRÂCE AUX « PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ENJEU

Un achat circulaire doit permettre « de réaliser des économies intelligentes au plus près du besoin et inciter à la sobriété en termes d'énergie et de ressources »¹³. Il est particulièrement important en amont d'analyser précisément vos besoins avant d'opter pour une solution plutôt qu'une autre.

SOLUTIONS

Avant d'effectuer tout achat, il est nécessaire de s'interroger **sur votre besoin réel**. Il s'agit de raisonner en termes de **solutions potentielles pour définir un besoin de manière fonctionnelle** dans l'objectif d'orienter l'achat vers des solutions souvent plus respectueuses pour l'environnement que l'achat du bien.

Plusieurs solutions de l'économie circulaire peuvent vous aider, lors de la phase préparatoire. En voici quelques-unes :



PASSER DE LA POSSESSION À L'USAGE GRÂCE À L'ÉCONOMIE DE FONCTIONNALITÉ : PAYER NON PLUS POUR LE BIEN EN LUI-MÊME, MAIS POUR SON UTILISATION, POUR L'USAGE QUI EN EST FAIT

ILLUSTRATION : À BRÊME, LE PASSAGE DE LA POSSESSION



Dans le cadre de son plan de protection du climat, la ville de Brême a choisi, en 2013, de se séparer d'une partie de sa flotte de véhicules qui n'était que trop peu utilisée (moins de trois heures par jour

¹³ Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) 2015 – 2020, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, page 5

pour la plupart). Elle a fait appel à un service local de partage de véhicules fonctionnant selon un système de réservation en ligne pour éviter l'achat et la maintenance d'un grand nombre de véhicules. Le nombre total de véhicules utilisés par la municipalité est alors descendu largement en-dessous de la moyenne régionale, et le coût de l'utilisation s'est vu lui-même réduit de 21% en l'espace de quelques mois.¹⁴



ILLUSTRATION : AGRI-ECHANGE, PLATEFORME DE PARTAGE DE MATÉRIELS ENTRE AGRICULTEURS

Un entrepreneur a créé une plateforme sur laquelle les agriculteurs peuvent mettre leur matériel à disposition d'autres agriculteurs. Une **annonce** mise en ligne indique les caractéristiques de l'outil, l'unité de facturation et la distance à laquelle le fermier accepte de se déplacer¹⁵.



RÉPARER PLUTÔT QUE RACHETER EN PRIVILÉGIANT LES PRODUITS PLUS FACILEMENT DÉMONTABLES ET RÉPARABLES

ILLUSTRATION : L'INDICE DE RÉPARABILITÉ COMME AIDE AU CHOIX

FNAC DARTY

Depuis 2018, le groupe Fnac Darty a mis en place un indice de réparabilité pour ses ordinateurs basés sur quatre grands critères :

- La documentation
- La modularité et l'accessibilité
- Les pièces détachées
- La réinstallation de logiciels

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire introduit un véritable droit à la réparation, notamment en permettant la réparation chez des réparateurs non agréés. Elle introduit également l'obligation d'afficher une information simple sur le caractère réparable des équipements électriques et électroniques, sous la forme d'un « indice de réparabilité » dès 2021. À partir de 2024, cet indice de réparabilité sera complété ou remplacé par un « indice de durabilité » incluant de nouveaux critères tels que la fiabilité et la robustesse du produit.

¹⁴ Increasing efficiency of administration's fleet management – Car sharing in Bremen, (2015) Clean fleets case study

¹⁵ <https://www.agri-echange.org>



ILLUSTRATION : LA RÉPARATION FACILITÉE DES BIENS

Le MTES et l'ADEME ont créé le site longvieuxobjets.gouv.fr. Il permet l'allongement de la durée de vie des objets à travers des conseils pratiques et propose des actualités et des outils pour partager ses objets et diagnostiquer les pannes de ses appareils, ainsi qu'un annuaire de professionnels. Certains d'entre eux, et plus précisément les Répar'Acteurs, signalés par un code couleur vert dans l'annuaire, ont adhéré à une démarche déployée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat avec le soutien de l'ADEME mettant en avant les artisans privilégiant la réparation des biens et des équipements avant tout remplacement par un produit neuf.



PRÉFÉRER UN PRODUIT ISSU DU RÉEMPLOI À UN PRODUIT NEUF

ILLUSTRATION : LE CAS DES UNIFORMES DE TRAVAIL



En 2014, la municipalité de **Herning au Danemark** a lancé une initiative d'économie circulaire dans le cadre du projet *Rethink Business*, dédié au développement d'un effort partagé entre les acteurs publics et privés de la commande publique. La commune a alors cessé de jeter automatiquement les uniformes d'anciens employés pour les réutiliser en les fournissant aux nouveaux arrivants. Une démarche qui a permis de former un cercle vertueux au sein même de la commune¹⁶.

En 2016, un projet de Filière de Réemploi et de Recyclage Industrielle des Vêtements Professionnels (FRIVEP®)¹⁷ a été lancé pour insérer des pratiques d'économie circulaire (éco-conception, connaissance des fournisseurs, récupération des vêtements, réparation etc.) dans la filière actuelle.

ILLUSTRATION : LE RÉEMPLOI DES DALLES DE FAUX PLANCHER



L'entreprise Mobius développe le réemploi de matériaux dans la filière du bâtiment en proposant le sourcing et la fourniture de dalles de faux plancher issues du réemploi.

L'offre de Mobius s'articule autour de Mobius Conseil qui propose une approche « ressources » de la gestion des déchets et Mobius Production qui met en œuvre les processus nécessaires à la mise sur le marché de produits de construction issus du réemploi.

¹⁶ GPP in practice – Reusing workwear in Herning, Denmark (2016) Commission européenne, éd. N°65

¹⁷ <http://www.oree.org/frivep.html> Projet FRIVEP avec l'association Orée, ADEME, SNCF, et le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

ILLUSTRATION : LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE EN TERMINAUX MOBILES RECONDITIONNÉS



La Direction des achats de l'État travaille avec les opérateurs de téléphonie mobile et fournisseurs de terminaux afin de développer l'offre en téléphones mobiles reconditionnés pour le secteur professionnel, dans la poursuite des objectifs d'économie circulaire et notamment de la mesure 44 de la Feuille de route pour une économie circulaire. Le dernier marché notifié a ainsi intégré l'obligation pour le titulaire de présenter une offre en mobiles reconditionnés dans son catalogue de références produits, en alternative à la référence neuve. Les services de l'État concernés par ce marché ont donc la possibilité d'avoir recours à cette offre reconditionnée (qui présente également un moindre coût d'achat) pour certaines références.



PRIVILÉGIER L'ÉCO-CONCEPTION QUI PERMET DE RÉDUIRE LES IMPACTS NÉGATIFS SUR L'ENVIRONNEMENT DES PRODUITS, SERVICES OU BÂTIMENTS SUR L'ENSEMBLE DU CYCLE DE VIE, TOUT EN CONSERVANT SES QUALITÉS D'USAGE

ILLUSTRATION : DES TÉLÉPHONES ECO-CONÇUS

FAIRPHONE

Fairphone est une entreprise sociale qui produit des téléphones éco-conçus en menant un travail sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement (extraction minière, design, fabrication, cycle de vie) pour la rendre plus responsable. Les téléphones sont ainsi conçus avec une part de matériaux recyclés et équitables et des composants remplaçables et réparables.

FURNITURE FOR GOOD

ILLUSTRATION : DU MOBILIER CONÇU À PARTIR DE MATÉRIAUX RECYCLÉS

L'entreprise française « Furniture for Good¹⁸ » produit du mobilier recyclé et recyclable en circuit court : ses fournisseurs travaillent à partir de déchets pour réaliser des éco-matériaux normalisés et labellisés. Ces éco-matériaux sont ensuite utilisés pour fabriquer du mobilier solide et ergonomique, démontable pour un gain de place et des économies de transport, à l'entretien facile et aux pièces détachées disponibles. Ce mobilier, s'il n'est plus réparable, sera lui-même recyclé dans le circuit de production en fin de vie.

¹⁸ <https://www.furnitureforgood.fr/>

La Direction des achats de l'État porte une attention systématique à l'intégration de matériaux recyclés dans les produits qui font l'objet des marchés publics passés pour le compte des services des ministères et des établissements publics de l'État.

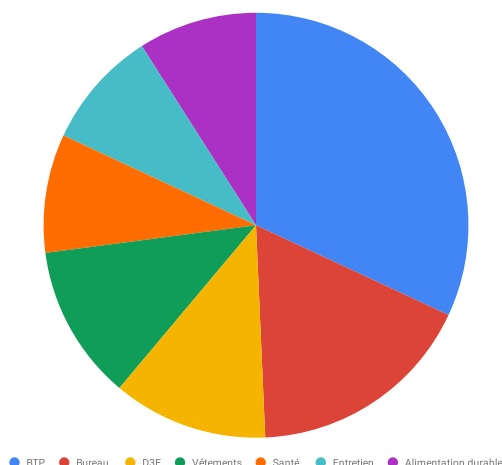
En particulier, les candidats sont très fortement incités à proposer des produits intégrant du plastique issu du recyclage, pour les familles d'achats pertinentes. Les marchés de fourniture de matériel d'impression (matériel d'étagé destiné aux agents et matériel professionnel destiné aux ateliers d'impression) comportent par exemple un critère d'attribution portant sur la performance environnementale des équipements, noté notamment sur le taux d'incorporation de plastique recyclé dans les machines proposées par les candidats.



RETOUR D'EXPÉRIENCE DES PARTICIPANTS DU PROGRAMME ACHATS

Dès les premières réunions du Programme achats, les participants ont été amenés à définir un projet d'achat circulaire selon les besoins de leur structure. Le schéma ci-dessous synthétise les segments d'achats prioritairement retenus par les participants pour expérimenter leur projet d'achat circulaire. Les segments retenus par les participants se déclinent en sous-segments. Par exemple pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les acheteurs se sont intéressés à l'achat de solutions d'impression rechargeables, de téléphones reconditionnés, etc.

LES PROJETS D'ACHATS DES PARTICIPANTS DU PROGRAMME ACHATS



ÉTAPE 4

» ANTICIPER ET ORGANISER LA FIN DE VIE DES PRODUITS «

ENJEU

La promotion de l'économie circulaire implique une approche cyclique de la vie du bien ou service. Anticiper la fin de vie d'un produit dès son acquisition vous permet ainsi d'intégrer le bien acheté dans un cercle vertueux.



SOLUTIONS

1

ANTICIPER LA FIN DE VIE DES PRODUITS ACHETÉS

Il est important que l'acheteur s'interroge sur les options de gestion de la fin de vie du produit dès son achat : pourra-t-il être revendu ou repris par le fournisseur en vue de sa valorisation ? Est-il possible de conclure une convention avec un tiers pour une reprise de ce produit ?

La prise en compte de la fin de vie du produit (sa capacité à être réparable/réutilisable, etc.) dès le stade de l'achat pourra donc faire l'objet à la fois de spécifications techniques et de critères d'attribution.

2

PRENDRE EN COMPTE L'AUGMENTATION DES COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS POUR PRIVILÉGIER DES PRODUITS RÉUTILISABLES ET VALORISABLES

La réglementation évolue de manière à sanctionner financièrement de plus en plus fortement la non-valorisation des déchets et à développer de nouvelles filières de recyclage. Une acquisition qualitative permet d'anticiper la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), notamment pour l'incinération et l'enfouissement.

FOCUS SUR LA LOI DE FINANCES POUR 2019



Elle prévoit que la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) progresse de 12€/t en 2021, puis de 11€/t par an jusqu'en 2025 pour atteindre 65€/t.

La TGAP applicable au traitement thermique augmentera également de 5€/t en 2021, puis de 1€/t par an jusqu'en 2025 pour atteindre 25€/t sans valorisation énergétique et 14€/t avec une valorisation énergétique.

De plus, le taux de TVA applicable aux prestations liées à la prévention, la collecte séparée, le tri et le recyclage passerait de 10% à 5,5% à partir de 2021.

Il est donc important d'anticiper les coûts de gestion des déchets et les intégrer dans le critère du « prix ». Cela permettra de valoriser économiquement les produits recyclables qui ont pour la plupart un prix de revente.

Pour aller plus loin, la norme ISO 20400 préconise un modèle de coût appelé "coût du cycle de vie" qui permet d'approcher le coût véritable d'un bien pour une organisation et la société. Voir l'encart en Étape 8.



ÉVITER ET GÉRER AU MIEUX LES DÉCHETS

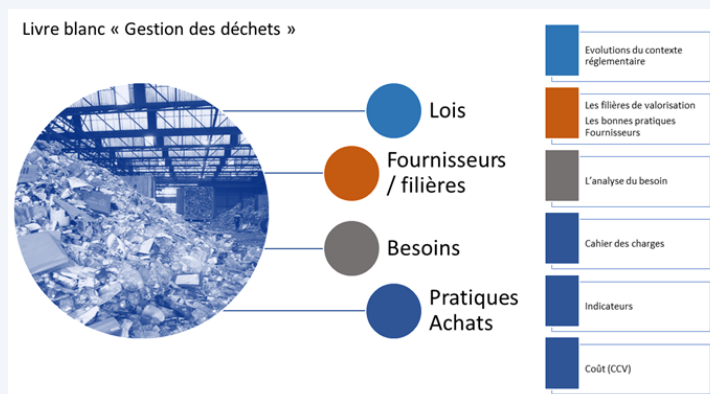
Des mesures simples peuvent permettre à l'acheteur de limiter la production de déchets :

- Consommer au juste besoin ;
- Vérifier si le produit peut être utilisé par un autre membre de votre organisation ou un tiers (voir les plateformes d'échanges de produits) ;
- Solliciter un fournisseur pour qu'il reprenne le produit (si le produit est réutilisable), ou un autre fournisseur, un éco-organisme ou une structure de l'économie sociale et solidaire.

Lorsque ce n'est pas possible, l'acheteur peut faire appel à un prestataire pour garantir la valorisation des déchets. Par ce biais, un certain nombre de ressources seront recyclées ou valorisées énergétiquement par les prestataires de déchets ou les éco-organismes, faisant en plus parfois appel à l'économie sociale et solidaire.

ILLUSTRATION ObsAR - GROUPE DE TRAVAIL DÉCHETS

L'achat de prestation de gestion des déchets est un achat complexe. Le livre blanc regroupe des bonnes pratiques à mettre en œuvre au niveau de la consultation et dans ses relations avec son prestataire.



ÉTAPE 5

» CONNAÎTRE L'OFFRE CIRCULAIRE « DISPONIBLE SUR LE MARCHÉ

ENJEU

Connaître la maturité de l'offre disponible sur le marché est un enjeu majeur. Il se place au troisième rang des difficultés rencontrées par les participants du Programme Achats.

SOLUTIONS

Une étape d'échange entre votre direction des achats et les différents fournisseurs du produit recherché vous permettra d'adapter votre demande à l'offre disponible. Le « benchmark » et le « sourcing » sont deux outils pour faciliter votre démarche :



LE BENCHMARK

Le benchmark consiste à consulter d'autres acheteurs ayant des besoins similaires afin de :

- **Comprendre** mieux ses besoins grâce à un retour d'expérience ;
- **Se renseigner** sur les bonnes pratiques pour le marché envisagé ;
- **Être conscient** des risques et des avantages.

ILLUSTRATION : FACILITER DES RENCONTRES ENTRE ACHETEURS GRÂCE À LA PARTICIPATION À DES RESEAUX



Le Programme-action « Achats et économie circulaire » porté par la Métropole du Grand Paris, l'Institut National de l'Économie Circulaire et l'ObsAR a pour ambition de créer un cadre de travail entre acteurs publics et privés afin de favoriser l'intégration de critères d'économie circulaire dans les stratégies d'achats des participants. Les membres du PAEC ont ainsi eu l'occasion de travailler avec d'autres acheteurs sur les segments d'achats qui les intéressaient.

L'ObsAR est une association dont l'ambition est de diffuser les bonnes pratiques en matière d'achats responsables. Adhérents, du privé ou du public, se rencontrent pour échanger sur leurs expériences et leurs initiatives autour des achats responsables. L'association organise et anime régulièrement des ateliers autour de thématiques spécifiques selon les centres d'intérêts des participants.

Il existe de nombreux réseaux d'acheteurs en régions qui permettent l'échange d'expériences et de bonnes pratiques : Reseco (réseau Grand Ouest), 3AR (réseau Nouvelle Aquitaine), RAEE (réseau Auvergne-Rhône-Alpes), etc.

Les acheteurs de l'État et de ses établissements publics ont également accès à leur propre plateforme nationale d'échanges entre acheteurs, administrée par la Direction des achats de l'État : RespAÉ (Réseau social professionnel des acheteurs de l'État).

LE SOURCING

Le *sourcing* permet de consulter les différents acteurs du marché envisagés avant d'effectuer les mesures de publicité et de mise en concurrence¹⁹. Une fois les objectifs déterminés, un échange avec les fournisseurs permet de :

-  **Identifier** les nouveaux acteurs ;
-  **Connaître** les orientations du cahier des charges ;
-  **Préparer** les entreprises à répondre à la mise en concurrence ;
-  **Adapter** les attentes aux capacités des fournisseurs potentiels ;
-  **Réduire** les facteurs de risques identifiables.

Pour faciliter le sourcing, des plateformes de mise en relation entre l'offre et la demande se développent à l'échelle territoriale, régionale et nationale.

Ces plateformes ont de nombreux avantages :

-  Elles regroupent **différents fournisseurs** potentiels ;
-  Elles sont une **garantie de qualité** grâce à la sélection qu'elles effectuent en amont ;
-  Elles proposent **de plus en plus de solutions en lien** avec l'économie circulaire.

¹⁹ Article R. 2111-1 du code de la commande publique, tel que formulé par le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018

ILLUSTRATION : DES RENCONTRES ENTRE ACHETEURS ET FOURNISSEURS DE SOLUTIONS



La **plateforme numérique collaborative** www.economiecirculaire.org permet de recenser à l'échelle alors recherchée, en fonction de son besoin, les solutions disponibles. Cette plateforme se décline également de façon territorialisée (Nouvelle-Aquitaine, Rhône-Alpes, Normandie, Grand Est, Métropole du Grand Paris, Occitanie...).

ÉTAPE 6

» EXPLOITER L'INNOVATION ET LA COLLABORATION DANS LES PROCÉDURES ET LES FORMES CONTRACTUELLES «

ENJEU

Plusieurs observatoires indiquent que le retour aux clauses environnementales dans les achats est aujourd'hui minoritaire. Par exemple, au titre de la seule commande publique, 18,6% des marchés comportaient de telles clauses en 2018²⁰.



SOLUTIONS

Le choix de la procédure et de la forme contractuelle doit refléter ce que vous souhaitez réaliser dans votre projet. Sur la base des retours d'expériences de nos participants, nous avons constaté que le choix d'une procédure et d'une forme contractuelle innovante et collaborative facilite l'intégration de solutions circulaires.



DES OPPORTUNITÉS À EXPLOITER DANS LES PROCÉDURES CONTRACTUELLES POUR LES ACTEURS PUBLICS

Depuis la réforme des procédures d'achats en 2016, il existe de nouvelles formes contractuelles qui **facilitent la collaboration entre l'offre et la demande ainsi que l'émergence de solutions innovantes.**

La collaboration dans un processus d'achat peut prendre plusieurs formes : la collaboration entre l'acheteur et le fournisseur potentiel et la collaboration entre les différents partenaires de la chaîne de valeur.

²⁰ Observatoire économique de la commande publique et Direction des Affaires Juridiques (2019)

Dans le premier cas, il est conseillé de rechercher un véritable contact avec les fournisseurs potentiels, plutôt que de mener une procédure entièrement sur papier ou dématérialisée.

Dans le second cas, la collaboration entre les partenaires de la chaîne de valeur ne se produit pas toujours spontanément. Il existe plusieurs techniques pour faciliter cette rencontre :

- en divisant la phase de sélection, de la phase d'attribution, afin de sélectionner les parties qui composeront votre consortium.
- en incluant des exigences de compétences techniques liées à la nature du projet pour inciter à la discussion entre les partenaires de la chaîne d'approvisionnement.

Plusieurs formes contractuelles sont particulièrement propices à la collaboration et à l'innovation. Par exemple, la **procédure de dialogue compétitif** qui facilite la discussion entre l'acheteur et le fournisseur potentiel mais aussi entre les partenaires de la chaîne de valeur pour permettre aux relations a priori compétitives, d'évoluer vers des relations de collaboration.

LES CONTRATS GLOBAUX CIRCULAIRES ET INNOVANTS

Les contrats globaux sont des contrats qui incluent plusieurs missions pour un seul prestataire et dont la procédure peut être orientée en faveur de l'économie circulaire, par exemple :

- **Le contrat de conception-réalisation** : ce contrat ne peut être conclu que dans le cadre de certains travaux publics complexes. Il permet de confier à un opérateur économique une mission portant à la fois sur l'établissement des études et l'exécution des travaux²¹. En sélectionnant un opérateur qui est reconnu comme mettant en place des mesures d'économie circulaire, il est possible d'encourager le développement de mesures innovantes.

ILLUSTRATION : UN STADE DE FOOT CIRCULAIRE AU HAVRE



Inauguré au cours de l'année 2012, le stade Océane du Havre a été construit à l'issue d'une passation de marché de conception-réalisation. Cela a permis d'inclure de nombreuses mesures environnementales dans la construction du bien. Le stade dispose ainsi de 1 500 m² de capteurs photovoltaïques permettant de le rendre autonome en énergie, d'un système de récupération d'eau de pluie ainsi que d'un bio-composteur. Cela en fait donc le « *premier stade français à énergie positive* ».²²

²¹ Article L.2171-2 du code de la commande publique, tel que formulé par l'ordonnance n°2018-1074 du 26/11/2018

²² Le Havre sera doté d'un stade à « énergie positive » (2009), La Tribune

- **Le marché global de performance** : ce type de marché permet à l'acheteur d'imposer des obligations au niveau de la réalisation du bien, mais aussi au niveau de la maintenance et de l'exploitation de ce dernier, par le biais d'objectifs chiffrés de performance. Tout type de performance peut être visée, tant que celle-ci est chiffrable. Il peut ainsi s'agir de performance énergétique comme d'incidence écologique. La rémunération du prestataire peut être modulée en fonction de l'accomplissement plus ou moins effectif de ces objectifs.



ILLUSTRATION : LA RÉNOVATION DES ZONES D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHATEAUGIRON

En 2018, la communauté de communes de Châteaugiron a signé le premier contrat global de performance conclu selon la procédure nouvelle du code de la commande publique. Elle assure ainsi la rénovation, la modernisation et l'entretien des zones d'activité par le travail d'un acteur régional. Ce dernier a mis en place un système où la responsabilité sociétale de l'entreprise est au premier plan.²³

3

LES AUTRES FORMES CONTRACTUELLES INNOVANTES

Il existe d'autres processus d'approvisionnement qui permettent d'intégrer l'économie circulaire dans la forme du contrat :

- **Le contrat de performance énergétique** : c'est un contrat fixant des objectifs de performance énergétique, tout comme le marché global de performance. Néanmoins, il n'appartient pas à la catégorie des contrats globaux, et obéit donc au principe d'allotissement. De plus, il ne peut inclure que des objectifs de performance énergétique. Son objet est donc limité.
- **La société coopérative d'intérêt collectif** : le contrat de société concerne ici la production d'un bien. Au-delà de la dichotomie traditionnelle acheteur-fournisseur, les cocontractants poursuivent un but commun qui n'est pas seulement lucratif mais qui relève de l'intérêt collectif. La société doit associer des acteurs salariés, des bénéficiaires et des contributeurs (comme une collectivité). Une collectivité ne peut cependant posséder des parts sociales que dans la limite de 50 % de la totalité des parts proposées.

²³ Le groupe Pigeon remporte l'appel d'offre du marché global de performance de la communauté de communes de Châteaugiron, Groupe Pigeon

4

LES FORMES CONTRACTUELLES SPÉCIFIQUES À L'INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE DE FONCTIONNALITÉ

Certaines procédures d'achats sont favorables à l'intégration de l'économie de fonctionnalité prenant en compte davantage l'usage que la possession. Par exemple :

- **Un contrat de système produits-services** permet d'associer l'acquisition éventuelle d'un bien à un service. Un tel contrat peut même aller outre la possession du bien pour se concentrer sur son usage. Cela peut donc se traduire par un contrat de location, de mutualisation de biens ou encore par la mise à disposition d'équipements.

ILLUSTRATION : C'est la convention que réalise Michelin avec ses clients transporteurs professionnels.



Au lieu de vendre le pneu, Michelin en vend ici l'usage au kilomètre, tout en garantissant son entretien sur la période convenue avec l'acheteur. Ainsi, plus un pneu dure longtemps, plus celui-ci devient rentable pour l'entreprise.

- **Une convention d'achat-rachat** permet à l'acheteur de prévoir la fin de l'utilisation de son bien au moment même où il l'acquiert. Le fournisseur s'engage par un tel contrat à racheter le bien lorsque l'acheteur n'en fera plus l'usage, au bout d'une durée prédéfinie.

ILLUSTRATION : Si Michelin avait convenu une convention d'achat-rachat seule, l'entreprise n'aurait offert aucun service d'entretien à ses acheteurs. Toutefois, l'entreprise se serait engagée à lui racheter le pneu une fois que celui-ci serait devenu inutilisable. Elle aurait ainsi pu réutiliser la matière première pour la production d'autres pneus.

- **Une convention d'achat-revente** fonctionne selon le même principe que la convention d'achat-rachat en ce qu'elle oblige la reprise du bien une fois que son utilisation par l'acheteur arrive à sa fin. Toutefois, la convention achat-revente implique un tiers, à qui le vendeur s'engage à revendre le bien une fois qu'il lui est rendu.

ILLUSTRATION : Dans cet exemple, Michelin n'aurait toujours pas proposé de service à ses clients, et il n'aurait pas non plus racheté les pneus. Toutefois, il aurait fait office d'intermédiaire pour revendre le pneu usé à une tierce personne, qui en trouvera un autre usage. Michelin ne rachète pas, mais permet le rachat.

Il est important de noter que lorsqu'un industriel reste propriétaire de son bien et en assure la maintenance et la fin de vie, il le concevra de façon plus durable (éco-conçu, réparable et choix de matériaux durables et sains).

ÉTAPE 7

» INTÉGRER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE « DANS LE CAHIER DES CHARGES

ENJEU

Il existe souvent un décalage entre vos engagements, retranscrits dans les premières pages du cahier des charges promouvant une démarche d'approvisionnement circulaire, et les spécifications techniques et autres clauses effectivement détaillées dans le contenu du cahier des charges.

SOLUTIONS

La rédaction du cahier des charges doit être l'occasion pour vous de formaliser explicitement votre démarche d'achat circulaire. Vos attentes doivent être inscrites dans le cahier des charges pour garantir un minimum de circularité dans le contrat qui sera conclu à l'issue de la procédure ».



L'INSCRIPTION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DÈS LE TITRE ET LA DESCRIPTION DES OBJECTIFS GLOBAUX

L'acheteur doit rendre visible sa volonté d'intégrer l'économie circulaire dès la rédaction de l'objet du marché ainsi que dans les objectifs afin que les candidats puissent proposer des solutions adaptées au changement de paradigme voulu par l'acheteur.



RETOUR D'EXPÉRIENCE DES PARTICIPANTS DU PROGRAMME ACHATS

Le participant OPAC 36 a choisi de déployer un projet d'achat autour de la construction d'un lieu emblématique autour de l'économie circulaire dans la commune d'Issoudun. En ce sens, l'objet du marché faisait référence à la construction d'un établissement social et solidaire en faveur de l'économie circulaire.

2

L'INSCRIPTION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE CONTENU DU CAHIER DES CHARGES : L'OBJET ET LES CLAUSES CIRCULAIRES

Le contenu du cahier des charges doit révéler dans son intégralité votre démarche vers l'économie circulaire. Cette démarche doit **transparaître lors de la lecture de l'objet du contrat** et doit se retrouver dans les clauses détaillant la mise en œuvre du projet.

L'objet du marché

Il est possible dès la rédaction de l'objet du marché d'apposer des exigences concernant la production ou toute autre étape du cycle de vie du bien ou service souhaité. Plusieurs caractéristiques peuvent être demandées :

- Des caractéristiques afférentes au **processus ou à la méthode de production et de fourniture**

ILLUSTRATION : POUR L'ACHAT D'UN SERVICE DE LOCATION DE VÉHICULE, IL EST POSSIBLE D'EXIGER :



- Des moteurs à essence au lieu de moteurs diesels ²⁴
- Des moteurs électriques
- Des véhicules dont l'empreinte carbone est faible
- Des véhicules dont les composants sont aisément remplaçables (composantes à définir dans le cahier des charges)

- Des caractéristiques afférentes à un **autre stade du cycle de vie** des biens et services. Ces caractéristiques devront être liées à l'objet du marché et être proportionnées à sa valeur et à ses objectifs.



ILLUSTRATION : POUR L'ACHAT DE SERVICE DE LOCATION DE VÉHICULE, IL EST POSSIBLE D'EXIGER :

- Des pneus dont la durée de vie est supérieure à la moyenne
- L'engagement que le véhicule sera réparé et non pas remplacé
- Des véhicules dont la consommation énergétique est faible

²⁴ Tribunal administratif de Paris, 21 janvier 2016

Les clauses circulaires

L'acheteur peut inclure des clauses environnementales liées à l'économie circulaire dans les spécifications techniques et les conditions d'exécution.

ILLUSTRATION : EXEMPLE DE CLAUSES CIRCULAIRES POUR LES ACTEURS PUBLICS



La structure 3AR a élaboré un clausier circulaire à destination des acheteurs professionnels dans l'objectif de préparer des dossiers de consultation favorables à l'usage des matériaux recyclés et au réemploi dans le secteur spécifique du bâtiment.

CLAUSES CONTRACTUELLES SOUS FORME DE SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES INTÉGRÉES AUX CCTP/CCP, AUX PROGRAMMES POUR LES MARCHÉS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE			
VRD	Travaux publics / Terrassements	Terrassement en pleine masse pour réalisation des sous-sols	Des solutions de valorisation des terres excédentaires sur site seront privilégiées. Tri à l'aide d'unités de chaulage mobiles, utilisation de la terre végétale pour les aménagements d'espaces verts par exemple, Pour les terres excédentaires, la meilleure solution d'évacuation devra être trouvée: utilisation de la terre pour remblaiement sur un chantier proche, envoi vers un site de revalorisation des terres ou sur un site de stockage officiel.

ÉTAPE 8

» UTILISER DES CRITÈRES CIRCULAIRES « ET ÉVALUER L'OFFRE

ENJEU

À cette étape, la procédure contractuelle est définie, les partenaires de la chaîne de valeur identifiés et les spécifications du projet précisées. Vous devez vous interroger sur les facteurs qui déterminent le meilleur candidat, puis sur les facteurs qui déterminent la meilleure offre.

SOLUTIONS

Vous pouvez avoir recours à des critères de sélection circulaires pour retenir les fournisseurs potentiels et attribuer le marché au fournisseur qui soumet l'offre la plus circulaire en lien avec l'objet du marché, grâce à des méthodologies d'évaluation adéquates.



LE CADRE DE SÉLECTION DES CANDIDATS : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES, CRITÈRES ET PONDÉRATION

Il est important de faire une distinction entre les exigences, les critères et la pondération qui interviennent dans un second temps.

Les spécifications techniques

LES QUESTIONS À SE POSER



L'acheteur lorsqu'il détermine les spécifications techniques :

De façon générale : Quelles spécifications techniques et critères mèneront à la meilleure offre ? Quelle est l'importance relative de chacun de ces aspects ?

De façon plus spécifique : Qu'est-ce qui devrait être inclus au minimum dans l'offre ? Y a-t-il des aspects spécifiques qui devraient être exclus explicitement ? Quel suivi de la circularité des produits pendant la durée du contrat doit être mis en place ? Quels matériaux sont utilisés pour créer le produit ? Contiennent-ils des substances dangereuses ?

Les fournisseurs qui souhaitent être éligibles au projet devront se conformer aux spécifications définies par l'acheteur. Il en existe différents types, tels que les normes techniques de compétence, les exigences de RSE en lien avec l'objet du marché, les labels par référence à des normes préétablies ou autres documents accessibles aux candidats.



POINT D'ATTENTION

Toute spécification dans les exigences faisant référence à une norme ou un label devra faire l'objet de la mention spéciale « ou équivalent », afin d'assurer une libre concurrence²⁵.

FOCUS SUR LA NORME FRANÇAISE EN LIEN AVEC LES ACHATS DURABLES



L'Afnor, participant du Programme Achats est également intervenu en tant qu'expert pour **présenter la norme de management sur l'économie circulaire XP X30-901** qui certifie un projet d'entreprise comme étant circulaire.

²⁵ Article R.2111-7 du code de la commande publique tel que formulé par le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018

Les critères de sélection des candidats

La circularité doit être l'un des facteurs à inclure dans le cadre de sélection, pour tenir compte non seulement de la vision du fournisseur de l'économie circulaire, mais aussi des mesures réelles prises par le fournisseur en lien avec l'économie circulaire par exemple pour rendre ses propres opérations davantage circulaires.

LES QUESTIONS À SE POSER



Quels objectifs circulaires le fournisseur a déjà atteint ? Quels objectifs visent-ils à atteindre à l'avenir ?
Peuvent-ils justifier leurs objectifs en fournissant un plan d'action clair en lien avec l'objet du marché ?
Quels sont les moyens de preuve permettant de vérifier les allégations des candidats quant à l'atteinte de ces objectifs ?

La pondération

Une fois les critères de sélection formulés, il s'agit de donner une importance aux différents critères choisis au regard des objectifs fixés dans le cahier des charges.

ILLUSTRATION : MARCHÉ PASSÉ PAR LA MAISON DES CANAUX

LES CANAUX

Le marché de Conception-Réalisation pour des travaux de réhabilitation de la Maison des Canaux (Paris 19ème) a proposé des critères et une pondération en cohérence avec la volonté d'inscrire ce marché dans une démarche d'économie circulaire. Le critère 1, relatif à la compétence en matière d'insertion, d'économie circulaire et d'écoconception est pondéré à 60%. Le critère 2, relatif aux capacités techniques de l'équipe est pondéré à 20% et enfin, le sous critère est relatif à la capacité de l'équipe à respecter les principes de l'économie circulaire.

2

LE CADRE D'ATTRIBUTION : ÉVALUER L'OFFRE CIRCULAIRE

Les conditions d'attribution fixent une référence minimale en ce qui concerne la qualité et les performances attendues de l'offre circulaire.

Une fois les critères d'attribution de l'offre circulaire définis, l'acheteur doit évaluer les offres pour retenir celle qui répond au mieux à ses besoins.

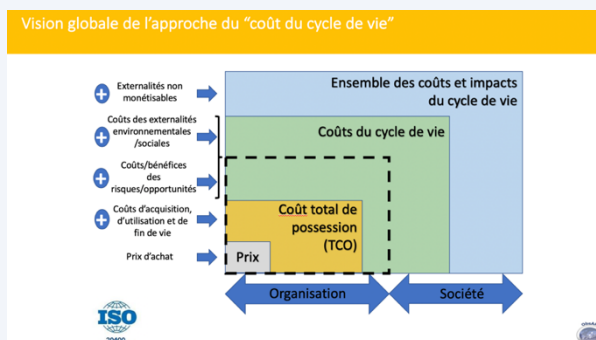


POINT D'ATTENTION : SUR L'ÉVALUATION DE L'OFFRE CIRCULAIRE PAR RAPPORT AU CRITÈRE DU PRIX

L'évaluation de l'offre de prix doit refléter la trajectoire circulaire que l'acheteur souhaite porter. Parfois, les coûts d'investissement peuvent être plus élevés surtout si le produit circulaire en question est acheté pour remplacer un produit non circulaire. Cependant, les coûts à long terme pourraient bien être inférieurs.

ILLUSTRATION : MODÈLE DE COÛT DIT « COÛT DU CYCLE DE VIE »

L'ISO 20400 préconise d'analyser le coût d'un produit via le modèle de coût dit « coût du cycle de vie ». Ce modèle, très puissant, inclut les coûts constatés pour l'organisation ainsi que les coûts associés aux externalités (risques et opportunités) pour l'organisation et la société (les tiers) (cf. schéma ci-dessous).



Les résultats du Baromètre Achats Responsables 2020 ObsAR/OpinionWay montrent que les organisations ne prennent pas suffisamment en compte l'ensemble des coûts effectivement supportés par l'organisation.

Il est donc essentiel de développer cette pratique pour pouvoir avoir une vision plus juste du coût des biens et pouvoir ainsi valoriser ceux qui présentent des aspects plus vertueux.

Il est relativement facile de travailler sur une base constituée des coûts d'achat (prix du produit + coûts d'installation + coûts administratifs), des coûts d'exploitation (usage, stockage, maintenance) et des coûts de fin de vie (coûts de démantèlement, coûts de collecte, recyclage et élimination).

Même s'il est encore difficile de monétariser toutes les externalités, elles doivent être envisagées. Lorsque des méthodologies existent (par exemple : travaux et flottes automobiles), elles doivent être appliquées.

Prise en compte des postes de coûts

Q29b : Quels postes de coût prenez-vous en compte pour vos achats ?

Données : ensemble (240)

Legend: ☒ Systématiquement ☒ Partiellement ☒ Rarement ☒ Jamais ☒ Non réponse

Données : ensemble (240)

Données : ensemble (240)

Données : ensemble (240)

Données : ensemble (240)

Données : ensemble (240)

Données : ensemble (240)

Données : ensemble (240)

Données : ensemble (240)

Données : ensemble (240)

Données : ensemble (240)

Données : ensemble (240)

Données : ensemble (240)

Données : ensemble (240)

Données : ensemble (240)

Données : ensemble (240)

Données : ensemble (240)

Données : ensemble (240)

Données : ensemble (240)

Données : ensemble (240)

ÉTAPE 9

» ASSURER LE PILOTAGE DES ENGAGEMENTS CIRCULAIRES «

ENJEU

Parfois, un décalage peut se créer entre votre vision du projet d'achat circulaire et sa mise en œuvre effective lorsque l'exécution du contrat circulaire commence. À ce stade, vous êtes souvent confronté à des nombreuses interrogations : comment s'assurer de l'efficacité des projets d'approvisionnement circulaire dans la pratique ? Comment obtenir les résultats souhaités lors de l'exécution du contrat circulaire ?

SOLUTIONS

Sur la base de l'expérience de certains participants du Programme Achats, plusieurs recommandations peuvent être formulées pour vous faciliter le pilotage des engagements circulaires.



LES RÉFLEXES À DÉVELOPPER PAR L'ACHETEUR

FOCUS SUR LES RÉFLEXES À DÉVELOPPER PAR L'ACHETEUR :



Favoriser la collaboration et la montée en compétence de l'équipe de suivi du projet circulaire ; rester impliqué dans l'exécution du contrat ; être flexible et à l'écoute du prestataire ; remobiliser et impliquer de nouvelles parties prenantes.

En fonction de la taille de la structure, la gestion des engagements circulaires ne dépend pas de la même personne ou des mêmes services. Parfois, le gestionnaire du contrat n'est impliqué qu'à la fin du processus d'achat, lors de la conclusion du contrat ou de son exécution. Dans d'autres situations, le gestionnaire du contrat circulaire a également la casquette de responsable des achats et est souvent à l'origine du projet d'achat circulaire.

Indépendamment de la structuration de chaque organisme, le responsable des achats doit développer la collaboration entre les différents services (juridique, technique et achats). En particulier, il doit veiller à la réalisation dans l'équipe gérant le contrat circulaire, des points suivants :

- L'équipe doit **être au fait du contexte entourant la conclusion du ou des engagement(s) circulaire(s)**.
- L'équipe doit **développer des compétences (techniques, opérationnelles et relationnelles) nécessaires pour comprendre les enjeux des engagements circulaires**. En particulier, il convient de rester flexible et de favoriser la collaboration avec le prestataire. En effet, de nombreuses catégories de produits nécessitent une exploration et une expérimentation considérables avant que l'approvisionnement devienne véritablement circulaire.
- L'équipe **doit rester vigilante lors de l'exécution du contrat**. En effet, le responsable du projet circulaire ainsi que la chaîne des fournisseurs du prestataire n'ont pas spécialement été impliqués dans le processus d'achats circulaires et peuvent avoir tendance à revenir à leurs anciennes habitudes sans garder à l'esprit les ambitions circulaires initiales définies par l'acheteur. Le responsable achat doit donc rester impliqué lors de l'exécution du contrat.
- L'équipe doit **veiller à la mobilisation continue des acteurs impliqués dans la dynamique d'économie circulaire** (voir étape 10).

2

LES OUTILS D'AIDE AU SUIVI DES ENGAGEMENTS CIRCULAIRES À INTÉGRER DÈS LE CAHIER DES CHARGES

Différentes techniques peuvent être mises en œuvre par les acheteurs pour s'assurer de l'effectivité des engagements pris par le biais de systèmes de vérification, de suivi des engagements, de prévention des difficultés mais aussi de discussion et de résolution des éventuels problèmes.

Mettre en place un tableau de suivi et d'évaluation : pour permettre de suivre la réalisation des objectifs définis dans l'engagement circulaire. Sur la base des travaux de l'ADEME sur la gestion des déchets des entreprises, l'acheteur peut mettre en place ses propres outils de suivi et d'évaluation des projets circulaires²⁶.

Développer des fiches programme types : pour permettre de définir un socle d'échange d'informations entre les différents services de l'acheteur avec le prestataire et éventuellement avec ses fournisseurs. Elles doivent pouvoir reprendre les objectifs et les indicateurs qui serviront de base pour les rendez-vous présentiels pour apprécier les ajustements dans le projet circulaire à effectuer.

²⁶ https://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/documents/F_suivi_evaluation.pdf

ÉTAPE 10

» DÉPLOYER UNE DÉMARCHE SYSTÉMIQUE D'ACHAT CIRCULAIRE «

ENJEU

À ce stade, vous disposez d'une expérience dans les procédures d'approvisionnement circulaire mais aussi dans l'exécution et la gestion des contrats en lien avec le projet circulaire. Toutefois, comment systématiser sa démarche d'achat circulaire ? Comment insuffler un véritable changement systémique dans sa politique classique vers un approvisionnement circulaire et durable ?



SOLUTIONS

L'objectif de cette étape consiste à ce que le premier projet d'achat circulaire ne reste pas au stade de démonstrateur, mais constitue un véritable tremplin vers une politique d'achat favorable à l'intégration de l'économie circulaire. Pour cela, différents outils peuvent vous aider à transformer votre démarche d'achat circulaire sectorielle vers une politique d'achat véritablement circulaire.



AJUSTER LES OUTILS

L'organisation doit être en mesure d'avoir un regard critique sur son propre projet afin d'en tirer des enseignements servant à la mise en œuvre des autres projets d'achats circulaires. La première étape consiste donc à faire le bilan des actions menées et confronter les résultats obtenus aux objectifs fixés dans sa stratégie initiale d'achat circulaire.

FOCUS SUR LES OUTILS PERMETTANT D'AMÉLIORER SA POLITIQUE D'ACHATS CIRCULAIRES²⁷ :



- **Réajuster les indicateurs** : sur la base d'un projet d'achat circulaire et par le biais d'un tableau de bord de suivi, il convient de réajuster les indicateurs pour mesurer la réalisation des objectifs, les progrès envisageables, les facteurs limitants, etc.
- **Élaborer un tableau de bord des achats circulaires** : qui permet de suivre l'évolution globale de sa politique d'achat circulaire.

2 DÉPLOYER UNE MÉTHODOLOGIE

En fonction de la maturité de l'acheteur dans la démarche d'approvisionnement circulaire, il sera amené à développer sa propre méthodologie d'achat circulaire.

Approfondir la démarche dans un segment d'achat

Généralement, l'organisation qui initie une démarche d'achat circulaire se tournera plus facilement vers le segment d'achat qui présente le plus de facilités vis-à-vis de l'économie circulaire (faible coût de mise en œuvre par rapport à une solution classique, disponibilité de l'offre sur le marché, etc.)

Une fois la procédure d'approvisionnement circulaire réalisée sur un segment d'achat, l'organisation peut réfléchir à approfondir sur ce segment les actions circulaires à mettre en place pour rationaliser, mutualiser et améliorer la circularité du projet.



RETOUR D'EXPÉRIENCE DES PARTICIPANTS DU PROGRAMME ACHATS

La région Bretagne et son projet de déconstruction/construction d'un gymnase de l'agglomération de Lannion. Une des actions subséquentes mise en place pendant et après la réalisation des travaux visait à développer une plateforme de stockage des matériaux déconstruits pour mutualiser les projets à partir de matériaux réutilisés/recyclés avec les collectivités alentours.

²⁷ <https://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/organiser-demarche-environnementale/dossier/boite-a-outils-achats-responsables/suivi-evaluation>

Se tourner vers de nouveaux segments d'achats

En parallèle ou au terme d'une procédure d'approvisionnement circulaire sur un segment, l'organisation peut déployer sa démarche d'achat circulaire à de nouveaux segments pour transformer sa démarche partielle vers une politique d'achat circulaire systémique.

Modifier ses propres fonctions de production

Lorsque cela s'y prête dans la structure, une fois que l'économie circulaire a été intégrée dans de nombreux segments d'achats, il est possible d'instaurer l'économie circulaire dans les fonctions de production. Ce sont alors des initiatives plus importantes qui sont prises, puisqu'elles ont pour ambition d'influencer directement le cœur de métier.

ANNEXES

a) Répertoire des projets du Programme Achats et Économie Circulaire



LE PROJET :

Convaincu de l'importance de la maîtrise des risques et de repenser l'acte d'achat dans tous les secteurs d'activité y compris dans le secteur tertiaire, le groupe AFNOR fait progresser sa propre politique d'achats pour y intégrer les domaines d'actions de la responsabilité sociétale ainsi que des critères circulaires.

Dans un premier temps, il s'agissait de traduire sa politique RSE, Ensemble Responsables, dans la politique d'achats, sous un angle économique, environnemental et social, et ensuite, avec l'appui de la norme ISO 20400, dans ses processus de :

- Sensibilisation aux achats responsables pour l'ensemble des acheteurs du département Achats ;
- Réalisation des analyses de risques extra-financiers par segment d'achat ;
- Intégration des critères de sélection extra-financiers dans les cahiers des charges des appels d'offres, selon le niveau de risque ;
- Évaluation de la performance extra-financière des fournisseurs à risque via la plateforme ACESIA et l'intégration des clauses de responsabilité sociétale dans les contrats.

ISO 20400 (lignes directrices pour mener des achats responsables) est d'ailleurs la 1ère norme à proposer une définition de l'économie circulaire, définition enrichie dans la norme XP X30-901 sur le management de projet d'économie circulaire.

La participation au programme a permis à la fois de partager nos connaissances sur les meilleurs outils en matières d'achats responsables et circulaires, mais également d'aller plus loin dans nos propres pratiques, en intégrant des critères circulaires sur une nouvelle famille de produits : le mobilier de bureau.

Pour cet achat de mobilier de bureau, la Direction Achat a choisi d'intégrer des critères circulaires (écoconception, fin de vie, mobilier issu du réemploi...) à son cahier des charges, et a procédé à une analyse de la filière dans son ensemble.

CONTACTS :

Anne BENADY - Responsable Économie Circulaire
anne.benady@afnor.org

Bruno FREL – Expert Achats responsables et analyse des risques fournisseurs
bruno.frel@afnor.org

**LE PROJET :**

Gestion de la fin de vie des poches de perfusion en plastique recyclable.

CONTACT :

Christine BELHOMME - Fondatrice et Gérante de « TERRE DE SANTE »
christine@terredesante.net

**LE PROJET :**

Achats de granulats recyclés, entrant de la composition des BPE (béton prêt à emploi).

CONTACT :

Louis NATTER – Directeur développement durable
louis.natter@cemex.com

**LE PROJET :**

Élaboration de la stratégie d'achat de systèmes réseaux et de télécommunications.

Ce segment d'achat embarque des achats variés :

- Achat de matériel : nécessaire à la mise en réseau des bâtiments, câblage, visioconférence, téléphonie fixe et mobile (dans la poursuite des objectifs fixés dans la FREC) ;
- Achat d'abonnements : abonnements réseau ;
- Achat de prestations : prestations associées à l'achat de matériel et abonnement (installation, assistance).

CONTACT :

Julie BOULET - Cheffe de projet achats responsables
julie.boulet@finances.gouv.fr

**Est
Ensemble**
Grand Paris**LE PROJET :**

Projet en assainissement qui concerne des "Travaux sur le collecteur visitable Charles Nodier".

CONTACT :

Catherine OTRALVOLLMER - Chargée des Achats Direction des Assemblées et des Affaires Juridiques
catherine.otralvollmer@est-ensemble.fr

**LE PROJET :****Éco-conception et Économie Circulaire :**

GRDF travaille avec ses fournisseurs à l'utilisation de matériaux recyclés pour les futures portes de coffrets des compteurs. Cette initiative de long terme devrait aboutir à l'installation de nouvelles lignes de production et au test de nouveaux produits. GRDF se coordonne avec d'autres donneurs d'ordre pour massifier la production.

Démarche Achats Responsables :

Pour renforcer sa politique Achats Responsables, GRDF déploie actuellement un plan d'actions qui vise quatre objectifs :

- Réduire les impacts environnementaux de nos achats et développer l'économie circulaire ;
- Être acteur du développement économique local ;
- Contribuer à l'emploi solidaire ;
- S'inscrire avec les fournisseurs dans une démarche de partenariat durable, notamment au travers d'une dynamique d'innovation.

Ce plan d'actions comprend :

- L'adaptation de clauses environnementales et sociales aux marchés de GRDF
- La conception d'outils pratiques et formations spécifiques pour les prescripteurs et les acheteurs

Objectifs 2023 :

> 95% de consultations qui intègrent des critères RSE
3,5 millions en volume d'achats dédiés au secteur adapté et protégé

CONTACT :

Sophie GALHARRET - Déléguée RSE
sophie.galharret@grdf.fr

Nadia RUELLAND - Appui Management / Responsable performance Achats Direction Achats & Approvisionnements
nadia.ruelland@grdf.fr

 HELPEVIA LE PROJET :
VOTRE RÉFÉRENCE SANTÉ

Gestion de la fin de vie des poches de perfusion en plastique recyclable.

CONTACT :

Sophie TABOUELLE - Directrice de la communication
sophie.tabouelle@helpevia.fr

 LE GROUPE LA POSTE LE PROJET :

Intégration de l'économie circulaire dans les projets d'achats sur la téléphonie mobile d'entreprise (AO opérateurs et distribution de smartphones ; AO réparation de smartphones).

CONTACT :

Fannie DERENCHY – Déléguée Environnement / Économie Circulaire
fannie.derenchy@laposte.fr

 Fontenay-sous-Bois LE PROJET :
une ville à vivre

Projet d'approvisionnement en équipement de protection individuel responsable et en produits d'entretien biodégradables et emballages éco-conçus. Dans le cadre du projet de la future médiathèque de la ville, la question du mobilier durable est intéressante.

CONTACT :

Jean-Christophe ZUSSA - Responsable du service Développement économique
jeanchristophe.zussa@fontenay-sous-bois.fr

**LE PROJET :**

Entretien et construction d'une école intégrant du mobilier éco-conçu.

CONTACT :

Florence PRESSON - Chargée de mission transition énergétique & agriculture urbaine
flopresson@gmail.com

**LE PROJET :**

Projet de veille et de sourcing afin d'identifier les acteurs de solutions innovantes.

CONTACT :

Florence PRESSON - Adjointe au Maire à la transition énergétique, numérique & l'économie circulaire
flopresson@gmail.com

**LE PROJET :**

Opération de Construction d'une « Maison Solaire et Solidaire » dans un quartier social de la commune d'Issoudun (36) et réalisée dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement urbain (NPRU). Il s'agit d'un bâtiment public destiné à accueillir une épicerie solidaire, des bureaux et salles de réunion/convivialité à destination des particuliers et associations du quartier. Le principe de construction de ce bâtiment se veut innovant, durable et générant de faibles coûts d'entretien. La majeure partie des matériaux utilisés est recyclable et peut être réemployée. Le bâtiment pourra être évolutif/modulable (intérieur comme extérieur) en fonction de l'évolution des besoins des habitants.

CONTACT :

Angélique COLIN – Direction des Achats et des Moyens Généraux, Chargée des procédures d'achats
acolin@opac36.fr

Florence PHEGNON
fphegnon@opac36.fr



LE PROJET :

Solution de propreté responsable BIOGISTIC

ONET a créé une solution de propreté responsable, BIOGISTIC, en revoyant son processus de propreté, de l'achat des produits en amont jusqu'à leur réutilisation sur site dans une dynamique d'économie circulaire. ONET a remplacé les achats de produits nettoyants chimiques par l'achat de produits écolabels et biotechnologiques, maintenant utilisés à 75% sur le cœur d'activité d'ONET, la propreté classique. Ces produits, alliés à une solution technique de dilution maîtrisée, permettent d'économiser 20 tonnes de plastique par an, par la réutilisation et le re-remplissage des contenants vides. Cette solution est déployée au niveau national depuis 2 ans.

Une deuxième vie pour le parc informatique d'ONET

ONET est en cours de déploiement au niveau national d'une solution pour redonner une seconde vie au matériel informatique. ONET a créé un partenariat avec l'entreprise adaptée NODIXIA qui rachète le matériel informatique à ONET, reconditionne les matériels et les remet sur le marché de l'occasion.

Projet d'achat de vêtement de travail jusqu'à leur recyclage.

CONTACT :

Muriel DUGUAY - Responsable Projets RSE - Direction Développement Responsable
mduguay@onet.fr



LE PROJET :

Gestion des déchets sur le site, mise en place du tri, apport volontaire.

CONTACT :

Camelia KHOCHNEVISS - Acheteuse Interministériel à la PFRA - Services et Prestations Intellectuelles
- Référente RSE
camelia.khochneviss@paris-idf.gouv.fr



LE PROJET :

Une opération portée par notre Direction de l'Immobilier et des Lycées de déconstruction d'un gymnase/piscine dans le lycée de Lannion dans une logique d'upcycling et de réemploi des matériaux issus du bâtiment déconstruit. Le principe est de recycler le béton dans le béton à travers :

- Un chantier démonstrateur autour de la mise au point des prescriptions de déconstruction (réemploi des produits, réduction des déchets ultimes) ;
- Un sourcing des entreprises et installations à même de stocker les matériaux ;
- La structuration d'une filière et le développement de partenariats entre maîtres d'ouvrages pour identifier les projets de déconstruction et les projets de construction qui pourraient réemployer les matériaux pour limiter les déchets ultimes issus du BTP.

CONTACT :

Gildas RENARD - Chef de projet pilotage de la politique d'achat et chef de service adjoint du service politique d'achat
gildas.renard@bretagne.bzh

Anne-Charlotte DUCLOS – Chef de projet pilotage de la politique d'achat
anne-charlotte.duclos@bretagne.bzh



LE PROJET :

Projets multiples, travaux sur les matières premières, le CO2, l'analyse du cycle de vie...

CONTACT :

Denis-François LOPEZ – Pilote d'affaires / FA - Direction Achats
denis-francois.lopez@rte-france.com

**LE PROJET :**

Réalisation d'expositions intégrant les principes de l'économie circulaire, réflexion sur la création d'un référentiel unique « économie circulaire » propre aux musées et centres culturels/

CONTACT :

Mai NGUYEN - Responsable Développement Durable/RSO
mai.nguyen@universcience.fr

**LE PROJET :**

Revente d'équipements et réflexion sur l'ACV (projets environnementaux plus que d'économie circulaire).

CONTACT :

Mélanie GUILLEUX - Chargée de mission Développement Durable
melanieguilleux@leslilas.fr

**LE PROJET :**

Plusieurs projets : restauration collective, achats de mobilier, déchets (apport volontaire).

CONTACT :

achat.public@mairie-meudon.fr

AUTRES PARTICIPANTS



b) Répertoire des intervenants

Réunion 1 - Économie de la fonctionnalité

Association française de NORmalisation (AFNOR) – participant au PAEC



Le groupe AFNOR et ses filiales constituent un groupe international au service de l'intérêt général et du développement économique. Il conçoit et déploie des solutions fondées sur les normes volontaires, sources de progrès et de confiance. Il est organisé autour de 4 grands domaines de compétences : la normalisation, la certification, l'édition de solutions et services d'information technique et professionnelle et la formation. Engagé de longue date dans le développement durable, le groupe AFNOR a contribué au développement et à la diffusion d'outils normatifs pour favoriser la prise en compte de l'économie circulaire dans les organisations.

Contact : Anne BENADY – Chargée de projet économie circulaire - anne.benady@afnor.org
<https://www.afnor.org/>

Institut Européen de l'économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (IEEFC)



A la fois dans la recherche et dans l'action, l'IEEFC organise une diversité d'activités permettant de construire une dynamique vers l'EFC : ateliers, réseau de clubs territoriaux, centre de ressources, réseau des accompagnateurs de l'EFC, réseau des entreprises de l'EFC, réseau de recherche, réseau européen et international Formations.

Contact : Christian DUTERTRE – Directeur de l'IEEFC - c.dutertre@atemis-lir.com
<https://www.ieefc.eu/>

SEFIOR, Stratégie d'Économie de Fonctionnalité Intégrée aux Organisations



SEFIOR propose des formations sur les enjeux de l'économie de la fonctionnalité et son potentiel. Il effectue également des missions de conseil auprès des entreprises et des collectivités pour étudier la faisabilité du modèle d'économie de la fonctionnalité par rapport à leur cœur de métier et accompagne les réflexions au sein des directions marketing et R&D. Sefior met aussi en lumière le caractère intrinsèquement RSE de l'économie de fonctionnalité.

Contact : Éric FROMANT – Fondateur de SEFIOR – eric.fromant@sefior.fr
<http://www.sefior.fr/>

Réunion 2 – Réemploi et réparation

Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA)



L'UNEA est une association professionnelle qui fédère les Entreprises Adaptées et les représente auprès des acteurs publics et privés. Elle défend et promeut le modèle de l'Entreprise Adaptée en communiquant leur savoir-faire et leur professionnalisme, en soutenant leur développement, et en tissant dans le milieu économique tous liens favorables à la croissance et à l'emploi pérenne de personnes en situation de handicap et les accompagne dans leur politique RSE.

Contact : Jimmy FERNANDES, Chargé de mission – jfernandes@unea.fr
<https://www.unea.fr/>

Printerre EA



Printerre EA est une Entreprise Adaptée, employant plus de 80% de travailleurs handicapés, pionnière dans le reconditionnement d'imprimantes et de consommables d'impression responsables.

Contact : Laurent BERTHUEL – Gérant - laurent.berthuel@printerre.fr
<http://www.printerre.fr/>

Groupeement Régional des Acteurs Franciliens de l'Insertion par l'Économie (GRAFIE)



Le GRAFIE est l'inter réseau francilien de l'Insertion par l'Activité Économique. Son rôle est de renforcer la représentation de l'IAE, soutenir et accompagner le développement des structures d'insertion franciliennes et contribuer au développement de l'emploi durable et à l'amélioration d'une offre d'insertion de qualité en région Ile de France.

Contact : Vincent MULLER - Chargé de mission Achats socialement responsables –
vincent.muller@grafie.org
<http://www.grafie.org/>

Initiatives Solidaires



L'association a pour objet la mise en œuvre et le développement d'actions de solidarité dans le but de lutter contre les injustices sociales et les diverses formes d'exclusion, notamment par la création d'emplois et d'activités solidaires. Elle propose des activités de conception et de production de mobiliers et d'aménagements sur commande, de création de pièces uniques ou en série limitée, le tout réalisé à partir de déchets de matériaux.

Contact : Marie-Lucie SCIARLI – Directrice – ml.sciarli@initiativessolidaires.com
<https://www.initiativessolidaires.com/>

Direction des Achats de l'État (DAE) - participant au PAEC



La Direction des achats de l'État, placée auprès du ministre de l'action et des comptes publics, a pour mission de définir la politique des achats de l'État sous l'autorité du Premier ministre et de s'assurer de sa mise en œuvre. Au sein de la DAE, le pôle achats responsables assure la prise en compte et la bonne mise en œuvre des objectifs de performance sociale et environnementale des achats de l'État et de ses établissements publics, sur l'ensemble du périmètre d'action de la DAE. Ainsi, l'ensemble des marchés portés par la DAE font l'objet d'une analyse afin de prendre en compte les enjeux d'économie circulaire. À chaque fois que cela est possible, l'utilisation de produits issus du réemploi est notamment privilégiée.

Contact : Julie BOULET, Cheffe de projet achats responsables – julie.boulet@finances.gouv.fr
<https://www.economie.gouv.fr/dae>

Réunion 3 – Achats éco-conçus

Pôle Eco-conception



Le Pôle est le centre national sur l'éco-conception et la performance par le cycle de vie. Il a pour vocation de soutenir le développement de modes de consommation et de production durables. En tant qu'association d'industriels, le Pôle accompagne les organisations afin d'augmenter leur performance et de créer de la valeur par la pensée en cycle de vie, tout en diminuant les impacts environnementaux.

Contact : Samuel MAYER – Directeur – samuel.mayer@eco-conception.fr
<https://www.eco-conception.fr/>

AMAT Matériauthèque éco-responsable



AMAT est une association fondée par des professionnels de l'exposition et de l'événement afin de proposer des matériaux éco-responsables pour les événements via une matériauthèque. L'objectif est de développer la recherche, l'information et la promotion d'une sélection de matériaux utilisant des technologies moins impactantes pour l'environnement, d'informer et conseiller les porteurs de projets sur les nouveaux matériaux, d'offrir un outil fiable et efficace et étendre l'éco-conception à d'autres domaines que l'événement comme l'agencement, la muséographie ou la conception de décors.

Contact : Alain MASMONDET – Président - alain.masmondet@bbox.fr
<http://amat-materiautheque.fr/>

KINNARPS



Kinnarps est un fournisseur de mobilier de bureau d'origine suédoise comptant des clients dans près de 40 pays. Les meubles sont conçus dans le respect de l'environnement. Kinnarps assure la responsabilité de l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis le développement, l'acquisition des matières premières et la production, jusqu'à la livraison et l'installation du mobilier de bureau et des solutions complètes d'aménagement intérieur chez le client.

Kinnarps a son propre système de logistique dédié. Pour protéger les produits, Kinnarps n'utilise pas de cartons, mais des couvertures réutilisables pour économiser de l'espace, minimiser la quantité d'emballage utilisée et réduire les émissions de CO2.

Contact : Pierre GRANDJEAN – Directeur – pierre.grandjean@kinnarps.fr
<https://www.kinnarps.fr/>

SAS Minimum



SAS Minimum a développé le projet Le Pavé : à partir des déchets plastiques, SAS Minimum construit un éco-matériau d'exception, durable, à valoriser dans des projets mobiliers et immobiliers. Autour de ce projet, SAS Minimum rassemble des acteurs du savoir-faire français pour organiser une nouvelle filière du recyclage qui réintroduit le déchet plastique sur le long-terme : le Pavé est 100% recyclé et 100% recyclable.

Il se présente sous forme de plaques. Les plaques mesurent 65 x 65 cm. Elles ont différentes épaisseurs standards : 3, 8, et 12 mm. D'une manière générale, nos plaques se travaillent comme du bois (découpe, ponçage, chanfrein...) et peuvent se thermoformer. Depuis 24 mois, nous avons recyclé 15 tonnes de plastiques avec nos premiers partenaires Adidas, Galeries Lafayette, Veja, Bouygues Immobilier, Peugeot... Avec des applications nombreuses : revêtement de bar, mobilier, portes-savon, revêtement de sol, plan de travail, revêtement de mur, consoles !

Contact : Jim PASQUET – Fondateur et Directeur Général – jim.pasquet@sasminimum.com
<http://www.sasminimum.com/>

La Région Bretagne – Membre du PAEC



Considérant le poids économique de la commande publique, la Région Bretagne, chef de file du développement économique sur son territoire, est engagée pour une politique d'achat au service de l'économie avec l'objectif de soutenir la compétitivité des entreprises, l'emploi et l'innovation. En 2018, elle s'est dotée d'un schéma des achats économiquement responsables élaboré de façon concerté, afin d'améliorer le service public et l'efficacité de l'administration, créer les meilleures conditions possibles pour que les entreprises accèdent à la commande publique.

Le schéma des achats économiquement responsables de la Région Bretagne répond à quatre objectifs transversaux :

- Faire de la commande publique un levier de développement économique,

- Faire de la commande publique un levier de transition numérique, énergétique et écologique,
- Renforcer l'impact social positif de la commande publique,
- Faciliter l'accès des TPE et PME aux marchés publics en favorisant le rapprochement de l'offre et de la demande.

La contribution de l'achat public à la transition vers une économie circulaire est au cœur de la politique d'achat de la Région Bretagne. Le schéma des achats économiquement responsables comprend ainsi plusieurs objectifs visant à mettre l'économie Circulaire au cœur de la détermination des besoins et de l'attribution des contrats. Ces objectifs chiffrés et évalués commencent à être mis en œuvre opérationnellement par un travail d'identification des segments d'achats cibles, en associant services acheteurs, collectivités bretonnes et opérateurs économiques.

Cette stratégie est également soutenue par des démarches territoriales concertées et participatives, destinées à assurer la déclinaison opérationnelle de la politique d'achat régionale : « Breizh Bâti' » pour une commande publique durable, inclusive et participative dans le domaine de la construction et « Breizh Alim' » pour un approvisionnement de proximité et de qualité en restauration collective. Ces démarches ont pour objectif commun de faire évoluer les pratiques et de favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande.

Contact : Gildas RENARD – Chef de projet "pilotage de la politique d'achat"
Adjoint à la Cheffe du Service politique d'achat – gildas.renard@bretagne.bzh
<https://www.bretagne.bzh/>

Réunion 4 : Gestion de la fin de vie des produits et intégration de matières premières recyclées

FEDEREC



FEDEREC, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage représente 1 000 entreprises, des multinationales aux PME en passant par les ETI, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières, et la commercialisation des matières premières issues du recyclage.

Contact : Manuel BURNAND, Directeur général, manuel.burnand@federec.com
<https://federec.com/>

VEOLIA



Contact : Nicolas PONT, Directeur valorisation innovation, nicolas.pont@veolia.com
<http://recyclage.veolia.fr/>

EXTRAMUROS



"Allons chercher le bois dans nos villes plutôt que dans nos forêts"

CREATION, UPCYCLING...

Atelier de création et de fabrication pionnier de l'upcycling, Atelier Extramuros a été fondé en 2007. Situé à Gennevilliers, il crée et fabrique du mobilier sur-mesure à partir de bois récupéré et revalorisé. En respectant les principes de l'upcycling, de l'économie circulaire et de l'éco-conception, Atelier Extramuros réalise tables de réunion, bureaux, espaces de détente... pour les entreprises soucieuses de la responsabilité de leurs achats.

... et SOLIDARITE

Atelier Extramuros, en tant qu'Entreprise d'Insertion, met la production de ses objets au service d'un projet d'insertion en recrutant des personnes éloignées de l'emploi, encadrées par des professionnels d'expérience. Depuis sa création Atelier Extramuros a accompagné 25 personnes vers l'emploi.

Équipez vos bureaux avec un mobilier porteur de sens, reflétant les valeurs responsables de votre entreprise.

Contact : Julien Richardson, Directeur
julien@atelier-extramuros.com
www.atelier-extramuros.com

c) Cartographie des outils achats circulaires

Les références en lien avec l'achat circulaire

- ADEME (2017), « Vos achats responsables avec l'Ecolabel européen : simplicité et fiabilité », URL :
<https://www.economiecirculaire.org/data/sources/users/2739/ademeecolabeleuacheteursvdef.pdf>
- Commission européenne (2018), « Des marchés publics pour une économie circulaire : Bonnes pratiques et orientations », URL :
https://ec.europa.eu/environment/gpp/pdf/cp_european_commission_brochure_fr.pdf
- Direction des Achat de l'Etat (2019), « Guide de l'achat public : Le sourcing opérationnel », Ministère de l'action et des comptes publics, URL :
https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dae/doc/Guide_sourcing.pdf

- Direction des Affaires Juridiques (n.d), « Portail OECF, Les guides et recommandations des GEM et autres publications », URL : <https://www.economie.gouv.fr/daj/guides-et-recommandations-des-gem-et-autres-publications>
- Ile de France et Arene (2017), « L'économie circulaire et la commande publique », URL : https://www.auxilia-conseil.com/sites/default/files/articles/economie_circulaire_et_commande_publique_cahier_techmique_2.pdf
- Institut National de l'Economie Circulaire et Observatoire des Achats Responsable (2017), « Focus : Vers une commande publique circulaire », URL : https://institut-economie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2017/05/2017inec_commandepubliquecirculaire.pdf
- RhôneAlpEnergie Environnement et Réseau régional sur l'éco-responsabilité et le développement durable (2016), « Commande publique durable : Guide méthodologique et fiches pratiques », URL : https://www.arpe-arb.org/files/20170613_RAEE2016HDEFMAJaout201607novrecadr.pdf

Les clausiers en lien avec l'achat circulaire

- 3AR, Nobatek et al. (2019), « Commande publique : Préparer des dossiers de consultation favorables à l'usage de matériaux recyclés et au réemploi dans le Bâtiment », URL : <https://institut-economie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2020/06/1-fascicule-commande-publique-btg-juin-19.pdf>
- 3AR, Nobatek et al.(2019), « Clausier matériaux recyclés et réemploi », URL : <https://institut-economie-circulaire.fr/2-clausier-materiaux-recycles-et-de-reemploi-3-ar-juin-19/>
- Agence Régional Pour l'Environnement PACA (2018), « Rédiger un marché public de denrées alimentaires », URL : https://www.arpe-arb.org/files/20180409122827_CPDD%202018%20march%C3%A9%20denr%C3%A9es%20aliment%20liens%20web.pdf
- Démocles, « Guide d'accompagnement de la Maîtrise d'ouvrage et de la Maîtrise d'œuvre : Intégration des prescriptions "Déchets" dans les CCTP et les contrats cadres de chantiers de réhabilitation lourde et de démolition », URL : <https://www.democles.org/uploads/2019/04/guide-des-clauses-cctp-v2018.pdf>

Les formations en lien avec l'achat circulaire (Moocs, conférences, formations, etc.)

- ADEME, « Formations économie circulaire », URL : [https://formations.ademe.fr/recherche-de-formation.html?stab=0&start=0&folid=26&search=&theme=31&reseau\[\]=&](https://formations.ademe.fr/recherche-de-formation.html?stab=0&start=0&folid=26&search=&theme=31&reseau[]=&)

- ADEME, « Nos formations », URL : https://formations.ademe.fr/formations_f26.html
- ICEB, « Le réemploi : matières à bâtir », URL : <https://www.grandpariscirculaire.org/articles/h/mooc-de-l-iceb-le-reemploi-matieres-a-batir.html>
- Institut EDDEC, « L'Économie circulaire : une transition incontournable », URL : <https://catalogue.edulib.org/fr/cours/EDDEC-EC101/>
- Les canaux, « L'économie circulaire appliquée au bâtiment, au design et au mobilier », URL : <https://mooc-economiecirculaire.fr/?fbclid=IwAR0EkNEQWNQCqf2o0qZJsN4xcl7VqyWOxw49l4TKn2tlhgB37z7btYCdcXE>
- Université Virtuelle Environnement et Développement Durable (UVED), « Economie circulaire et innovation », URL : <https://www.uved.fr/production-et-coordination-de-mooc/mooc-economie-circulaire-et-innovation>

10 ÉTAPES POUR INTÉGRER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS SES ACHATS

